



Assistance à l'inclusion dans l'emploi

Art. L. 553-3 du Code du travail

- Demande d'agrément en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi ¹
- Demande d'agrément en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi ¹

1) cocher la/les case(s) correspondante(s)



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/fr/acrobat/reader-main.html).

Vos droits concernant vos données personnelles :

Dans le cadre des dispositions de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs, le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (ci-après dénommé « le ministère »), en tant que responsable de traitement, est amené à recueillir et utiliser certaines données à caractère personnel, qu'il traite conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par le ministère à la réalisation de la finalité du traitement. Conformément à la législation applicable en matière de protection des données, vous disposez de certains droits, dont notamment :

- un droit d'accès (vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles),
- un droit de rectification (vous avez le droit de faire rectifier vos données à caractère personnel si vous constatez que vos données sont inexactes ou incomplètes),
- un droit d'effacement des données (vous pouvez demander, dans certaines circonstances, que certaines de vos données à caractère personnel soient effacées),
- un droit d'exiger la limitation du traitement (vous pouvez demander, dans certaines circonstances, que l'accès à vos données à caractère personnel soit bloqué),
- un droit d'opposition (vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles si vous estimez que le traitement est illicite et demander leur suppression).

Pour toute information concernant les traitements de vos données à caractère personnel effectués par le ministère ou si vous voulez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition, ou si vous estimez qu'une violation de vos données personnelles a eu lieu, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) du ministère :

Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
À l'att. du délégué à la protection des données
13c, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm
dateschutz@fm.etat.lu

Une preuve d'identité doit être jointe à la demande (p.ex. carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Le RGPD vous confère le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle nationale, la Commission Nationale pour la Protection des Données - CNPD, sise 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; [cnpd.public.lu](https://www.cnpd.public.lu)

1. Coordonnées du demandeur

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

1.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

Nom(s)* :	<input type="text"/>		
Prénom(s)* :	<input type="text"/>		
Numéro d'ident. national* :	<input type="text"/>		
Rue et numéro* :	<input type="text"/>		
Code postal* :	<input type="text"/>	Localité* :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone* :	<input type="text"/>	E-mail* :	<input type="text"/>



Dossier de demande N° :

Case réservée au ministère

1.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

Nom de la société* :	<input type="text"/>		
Statut juridique* :	<input type="text"/>		
No du registre de commerce et des sociétés* :	<input type="text"/>		
Rue et numéro* :	<input type="text"/>		
Code postal* :	<input type="text"/>	Localité* :	<input type="text"/>
Numéro de téléphone* :	<input type="text"/>	E-mail* :	<input type="text"/>

2. Conditions à remplir

2.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

1° justifier des expériences et formations suivantes :

- a) soit justifier d'une formation professionnelle dans les domaines psychosocial, pédagogique, socio-éducatif, médico-social et socio-familial sanctionnée par au moins un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ou par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions, sous condition de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique ;
- b) soit justifier d'une formation professionnelle dans un autre domaine que ceux visés au point 1°, lettre a), sanctionnée par au moins un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ou par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions, sous condition de remplir l'un des critères suivants :
 - i. attester d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique et justifier de la participation à au moins vingt heures de formations continues dans les matières visées à l'unité 1 de l'annexe 7, point A, et vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 2 de l'annexe 7, point A ;
 - ii. attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique ;
- c) soit justifier d'une formation professionnelle sanctionnée par, au moins, un diplôme d'aptitude professionnelle luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, sous condition de remplir les critères suivants :
 - i. justifier de la participation à au moins cent heures de formation continue dans les domaines psychosocial, pédagogique, socio-éducatif, médico-social et socio-familial dont vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 1 de l'annexe 7, point A, et vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 2 de l'annexe 7, point A ;
 - ii. attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines du handicap



Dossier de demande N° :

Case réservée au ministère

physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique.

- 2° suivre régulièrement et pendant au moins vingt heures par an des formations continues, tenues par un établissement de formation autorisé à dispenser des formations au Luxembourg ou par un établissement de formation reconnu comme tel dans un autre État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Le contenu de la formation continue est fixé à l'annexe 7, point B ;
- 3° comprendre et s'exprimer dans au moins une des trois langues prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- 4° remplir les conditions d'honorabilité qui s'apprécient sur présentation du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois à partir de son établissement ;
- 5° attester de son affiliation à la sécurité sociale.

2.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

- 1° les personnes physiques qui exercent, en tant que salarié du service d'assistance, l'activité visée à l'article L. 553-2 au nom de la personne morale, doivent être des assistants agréés par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil conformément aux dispositions prévues au point 2.1. ;
- 2° les conditions d'honorabilité doivent être remplies par chacun des membres de l'organe d'administration ou de direction de l'entité demandant l'agrément. Ceux-ci produisent à cet effet chacun un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois.

3. Pièces justificatives

3.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

- 1° Un curriculum vitae
- 2° Une copie de votre diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme d'aptitude professionnelle luxembourgeois.
- 3° Une copie de la [reconnaissance du diplôme](#) si exigée.
- 4° Une attestation ([attestation CE](#) ou équivalent) délivrée par l'autorité ou l'organisme compétent du pays de provenance (généralement une chambre professionnelle) en cas de pratique professionnelle dans un autre pays de l'Union européenne.
- 5° Un [certificat d'affiliation](#) auprès du Centre commun de la sécurité sociale en cas de pratique professionnelle au Luxembourg.
- 6° Un [extrait du casier judiciaire n°3](#) datant de moins de 3 mois si vous résidez au Luxembourg depuis plus de 10 ans.
ou
- 7° Un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois ou équivalent émis par le ou les États où vous



Dossier de demande N° :

Case réservée au ministère

avez résidé au cours des 10 années précédant la demande d'agrément, si vous êtes non résident ou résidez au Luxembourg depuis moins de 10 ans.

8° Une copie de votre carte d'identité ou du passeport.

9° Un certificat de travail attestant de l'expérience professionnelle requise.

3.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

1° Une copie de l'agrément des personnes qui vont exercer en tant que salariés de votre service d'assistance.

2° Pour chaque membre de l'organe d'administration ou de direction de votre service d'assistance :

a) Un [extrait du casier judiciaire n°3](#) datant de moins de 3 mois si le membre réside au Luxembourg depuis plus de 10 ans.

ou

b) Un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois ou équivalent émis par le ou les États où le membre a résidé au cours des 10 années précédant la demande d'agrément, s'il est non résident ou réside au Luxembourg depuis moins de 10 ans.

3° Une copie de la carte d'identité ou du passeport de chaque membre de l'organe d'administration ou de direction de votre service d'assistance.

4. Remise des formulaires

Le formulaire dûment rempli est à introduire avec les pièces justificatives auprès du :

**Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre
ensemble et de l'Accueil
L-2919 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83654
E-mail : assistant.inclusion@fm.etat.lu**